

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT
DU JURA**Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :**14 décembre 2017**

et qu'elle a été faite le

14 décembre 2017Que le nombre des membres en
exercice est de : 44**Présents : 36****Absents suppléés : 1****Absents excusés : 7**Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales**Délibération n°****DCC2017_12_170****Objet :**Pôle éducatif à Gendrey :
approbation du budget prévisionnel
de l'opération et du plan de
financement et demandes de
subventions**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE****EXTRAIT*****Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire*****Séance du mercredi 20 décembre 2017**

Conseillers communautaires en exercice : 44

L'an deux mil dix-sept, le 20 décembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des
fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la
présidence de M. Gérôme FASSENET.**Présents : Brans : M. Michel ECARNOT **Courtefontaine** : M. Jean-
Noël ARNOULD **Dampierre** : M. Grégoire DURANT, M. Christophe
FERRAND, Mme Josette PAILLARD, Mme Joss BERNARD
Etrepigny : M. Laurent CHENU **Evans** : M. Jean-Luc HUDRY
Fraisans : M. Christian GIROD, Mme Martine VERMOT-
DESROCHES, M. Sébastien HENGY, Mme Christine MAUFFREY
Gendrey : M. Pierre ROUX **La Barre** : M. Philippe GIMBERT
Louvatange : M. Gérôme FASSENET, **Montmirey-la-Ville** : M.
Maurice RICHARD DEVESVROTTE **Montmirey-le-Château** : Mme
Monique VUILLEMIN **Mutigny** : Mme Christine LECOMTE
Offlanges : M. Marc BARBIER **Orchamps** : M. Christian RICHARD,
M. Régis CHOPIN, Mme Jessica RAMEL **Ougney** : M. Eric CHAPUIS
Our : M. Jean-Claude MOREL **Pagny** : M. Michel GANET **Petit-
Mercey** : M. Rémy MARTIN **Plumont** : M. Michel GREMAUX
Ranchot : M. Eric MONTIGNON **Rans** : M. Stéphane MONTRELAY
Romain : Mme Nathalie RUDE **Salans** : M. Philippe SMAGGHE,
Mme Stéphanie DREZET **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** :
M. Michel BENESSIONO **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS
Thervay : Mme Marie-Hélène VERMOT-DESROCHES****Suppléés : La Bretenière : M. Jean-Pierre VOUAUX****Absents excusés : Dammartin Marpain : M. Jean-Louis ESPUCHE
Evans : M. Hervé BOUVERESSE **Monteplain** : M. Luc BEJEAN
Orchamps : M. Denis JEUNET **Rouffange** : M. Didier TISSOT **Serre
les Moulières** : M. Claude TERON **Vitreux** : M. Alain GOMOT****Secrétaire de séance : M. Sébastien HENGY****Procurations de vote :*****Mandants* : M. Hervé BOUVERESSE (EVANS) M. Denis JEUNET
(ORCHAMPS) M. Didier TISSOT (ROUFFANGE)*****Mandataires* : M. Jean-Luc HUDRY (EVANS) M. Christian RICHARD
(ORCHAMPS) M. Ludovic DUVERNOIS (TAXENNE)*****Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h30 et le
Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.***

La structure des préaux de la cour Maternelle et Primaire est également prévue en béton (poteau + dalle).

Pour la matérialité extérieure le bâtiment est isolé par l'extérieur et se divise en deux parties :

- Un volume haut correspondant au Rez-de-chaussée Haut qui est composé d'un complexe d'isolation sous un bardage en résille bois ;
- Un sous-bassement correspondant au Rez-de-chaussée Bas traité avec une isolation thermique extérieure sous un enduit taloché fin de teinte blanche.

Les menuiseries extérieures sont en aluminium thermo laqué, finition blanc sable en triple et double vitrage selon l'exposition de la façade finition blanc graine. Sur les parties en bardage bois, les menuiseries extérieures sont encadrées par un cadre en aluminium thermo laqué finition blanc graine formant un ensemble avec les menuiseries.

Concernant la matérialité intérieure et l'ambiance, la douceur du projet se lit également dans la mise en œuvre d'ouvertures régulières, et de murs qui dans leur géométrie entrent en contradiction avec la géométrie orthogonale d'une architecture classique. L'ambiance recherchée est lumineuse et contemporaine. Des matériaux pérennes et modernes sont utilisés pour créer un environnement de qualité (esthétisme, fonctionnalité, acoustique).

Les murs intérieurs seront traités en projection blanche afin de se rapprocher de la matérialité des enduits extérieurs. Les sols et la signalétique directionnelle du projet seront traités d'une couleur vive: rouge pour le niveau Rez-de-chaussée Bas Primaire et bleu pour le Rez-de-chaussée haut Maternelle.

- L'ALSH :

Le bâtiment ALSH est un bâtiment existant en maçonnerie d'agglomère béton de 15 et 20 cm avec une charpente en lamellé collé et une couverture en cuivre à joint debout. La restructuration du bâtiment ne prévoit pas de modification du principe structurel du bâtiment existant.

Dans ce projet, il est prévu en base :

- Une modification de façade sur l'entrée principale qui sera rebasculée en partie centrale sur la façade donnant sur la Ruelle du Château. Cette modification comprend la modification d'ouverture (en agglomère béton + enduit blanc) et le remplacement des menuiseries ; Le remplacement de deux portes d'accès sur la cour qui ne respectent pas les normes d'accessibilité ; Le remplacement de deux portes pleines sur des locaux techniques sur la façade arrière donnant sur la cour présentant certains désordres ;
- la suppression de 3 lanterneaux en toitures présentant des désordres avec une reprise de la toiture et de la couverture en cuivre.

L'ensemble des menuiseries extérieures remplaces seront prévues en aluminium thermo laqué finition blanc sable comme sur le bâtiment Ecole.

Hormis ces modifications, la version de base du projet ne prévoit pas de modifications des façades existantes et celles-ci sont conservées en l'état (ouvertures, enduits, bardage bois, couverture).

Le projet prévoit néanmoins en option :

- le remplacement de l'intégralité des menuiseries extérieures et un ravalement complet des façades passant par la reprise des enduits de l'intégralité des façades du bâtiment y compris sur les maçonneries mises à nu par la suppression du bardage sur la façade Nord-Ouest. La couleur de l'enduit sera blanche identique à celle utilisée pour le traitement du sous-bassement du bâtiment école et celle des murs de soutènement et des préaux afin de donner une unité à l'ensemble du groupe scolaire ;
- la mise en œuvre sur la façade Nord-Ouest de partie en résille bois de mélèze traitée au saturateur brun (identique au bâtiment école).

Le traitement de l'ambiance intérieure du bâtiment ALSH reprendra les codes esthétiques du bâtiment Ecole avec une remise en peinture des murs existants en blanc et une couleur vive qui sera apposée sur les sols et la signalétique.

- Les aménagements extérieurs :

Le bâtiment et ses cours prolongent l'espace paysager existant pour former un tout harmonieux et unitaire. Les deux cours sont séparées par l'implantation du bâtiment école et sont épaulées par deux lignes arborées

en limite nord et sud. Le sol principal est traité en enrobé jusqu'aux lignes arborées qui sont revêtues de bicouche duquel percent les arbres en tige et cépées. Des bancs viennent surligner cette limite. Leur dessin confère un caractère ludique à ce mobilier d'assise. La limite nord avec le pavillon est ainsi particulièrement filtrante et contribue à préserver l'intimité de la maison voisine. Un potager pédagogique est installé à proximité de l'entrée sud dans la cour Maternelle. Le site est clos de murs (ouest, sud et est) et d'une clôture en ganivelle de châtaigner (nord et ouest).

4. Performance environnementale

Groupe scolaire : Cep BEPOS = -19 kWhep/m²/an - Pompe à chaleur (PAC) géothermique (sur sondes) – objectif : Panneaux photovoltaïques : 41 kWc sur l'école pour label BEPOS + BBC PERF; soit 142 panneaux sur l'école (235 m²); production locale 72,9 Kwhep/m²/an; 53% d'autoconsommation (auto approvisionnement: 39%) ou 38 kWc sur l'école pour label BEPOS soit 130 panneaux (215 m²) + 3 kWc sur la façade ALSH pour label BBC PERF soit 11 panneaux (18m²).

ALSH : niveau BBC Performance = 37,3 kWhep/m²/an - PAC géothermique (sur sondes) - Option1 : 3 kWc sur la façade ALSH pour label BBC PERF soit 11 panneaux (18m²).

Bilan CO2 du pôle éducatif : A.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : **2 823 700 € HT** ; le coût prévisionnel Toutes Dépenses Confondues de l'opération s'élevant à **3 687 240 € HT (TDC)**.

Coût prévisionnel de l'opération toutes dépenses confondues (TDC) et plan de financement prévisionnel :				
DEPENSES		RECETTES		
Description	Montant total (€ HT)	Nature et origine du financement	Montant (€)	%
Création Pôle éducatif à Gendrey (groupe scolaire) & ALSH/restauration)	3 687 240 €	FEDER (géothermie)	118 557 €	3%
		TEPCV - Fonds Transition Energétique (actions 2 et 4)	293 566 €	8%
		DETR 2018	1 276 828 €	35%
		Effilogis / études	11 046 €	0,3%
		Effilogis travaux	100 000 €	3%
		ADEME (études)	50 000 €	1,3%
		Effilogis (BEPOS)	100 000 €	3%
		ADEME (Fonds chaleur)	63 500 €	2%
		CAF	99 369 €	2,7%
		Total subventions	2 112 866 €	57,3%
		Autofinancement	1 574 374 €	42,7%

Présentation de la répartition des subventions en fonction des bâtiments : Groupe scolaire (bâtiment neuf BEPOS) et ALSH/restauration scolaire (bâtiment à requalifier niveau BBC rénovation Performance :

Cofinancements	Bâtiment	En € HT
TEPCV (action 2) rénovation	Groupe scolaire ALSH	0 121 550*
TEPCV (action 4) Photovoltaïque, stockage, raccordement	Groupe scolaire & ALSH	175 920
DETR	Groupe scolaire ALSH	1 031 155 245 663
FEDER Géothermie	Groupe scolaire ALSH	63 429 55 128
ADEME Fonds chaleur	Groupe scolaire ALSH	33 095 30 404
Effilogis études	Groupe scolaire ALSH	0 11 046*
Effilogis Travaux	Groupe scolaire ALSH	0 100 000
Effilogis BEPOS	Groupe scolaire ALSH	100 000 0
Effilogis BEPOS études	Groupe scolaire ALSH	50 000* 0
CAF	Groupe scolaire ALSH	21 505 77 864

* Subventions accordées

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le budget prévisionnel de l'opération ainsi que le plan de financement prévisionnel ;
- autorise Monsieur le Président à agir en tant que représentant dûment mandaté par l'entité Communauté de Communes du Jura Nord pour solliciter les aides financières et signer tout acte afférent à ce dossier ;
- sollicite l'autorisation d'engager les dépenses afférentes à l'opération préalablement à toute décision ;
- s'engage à inscrire au budget les dépenses de l'opération ;
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Pour extrait conforme,
Le Président de JURA NORD,
Gérome FASSENET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0